

# GENERALI, L'ASSURANCE DE LA PASSION

## ASSURANCE CAVALIER LICENCIÉ 2023

Voici le détail des garanties d'assurances accordées avec la licence de la Fédération Française d'Équitation, au titre du contrat n° 54 921 944 (garanties et tarifs en vigueur pour les licenciés FFE 2023).

**Activités garanties :** toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un club ou de la vie privée, en tous lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le licencié en soit conducteur ou passager.

**Territorialité :** dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.

**Durée des garanties :**

**Pour les adhésions nouvelles à la licence-pratiquant :** les garanties prennent effet à la date de souscription de la licence et au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

**Pour les renouvellements de la licence-pratiquant :** les garanties prennent effet à la date de souscription de la licence et au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

### RESPONSABILITÉ CIVILE

#### Responsabilité civile vis-à-vis des tiers

##### Plafond des garanties par sinistre :

Dommages corporels .....	10 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs .....	5 000 000 €
Dommages immatériels non consécutifs .....	500 000 €
<b>Franchise sur les dommages matériels .....</b>	<b>200 €</b>

#### Protection pénale et recours

Dans la limite de .....	35 000 €
(seuil d'intervention pour les recours uniquement : 274 €)	

### OPTION ASSURANCE INDIVIDUELLE DU CAVALIER - GARANTIES DE BASE

#### Capital en cas de décès

Moins de 18 ans .....	10 500 €
18 ans et plus .....	21 000 €

#### Invalidité permanente > à 10 %

	Capital de référence
De 11 % à 32 % .....	22 000 €
De 33 % à 65 % .....	44 000 €
De 66 % à 100 % .....	66 000 €

L'indemnité versée est égale au taux d'invalidité permanente multiplié par le capital de référence : exemple, si invalidité 20 % = 22 000 € x 20 % = 4 400 €.

Franchise relative : si le taux d'invalidité permanente est **inférieur ou égal à 10 %**, nous n'intervenons pas (si le taux d'invalidité permanente est supérieur à 10 %, l'indemnité est calculée comme ci-dessus et aucune franchise n'est appliquée).

#### Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et hospitalisation

dans la limite de* .....	5 200 €
--------------------------	---------

#### Frais de transport des blessés\*

Dans la limite de .....	520 €
-------------------------	-------

#### Remboursement dentaire\*

Maximum par dent .....	180 €
Maximum par accident .....	520 €

#### Forfait hospitalier ..... Garanti

#### Remboursement des bris de lunettes\*

Dans la limite de .....	90 €
-------------------------	------

#### Frais de rapatriement dans la limite de ..... 900 €

#### Frais de recherche (pour le cavalier)

Dans la limite de .....	1 800 €
-------------------------	---------

#### Aide pédagogique (à compter du 31<sup>e</sup> jour d'incapacité)

Dans la limite de .....	1 800 €
-------------------------	---------

### VOUS POUVEZ SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PAYANTES

<b>Garantie spéciale «Jeunes»</b>	Le capital de référence est porté à 80 000 € en cas d'invalidité permanente supérieure à 33 % (au lieu de 44 000 € et 66 000 € dans les garanties de base - exemple : si 40 %, indemnité de 32 000 €).	<b>+ 25 €</b>
<b>Garantie 50</b>	Majoration de 50 % du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente.	<b>+ 45 €</b>
<b>Garantie 100</b>	Majoration de 100 % du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente.	<b>+ 80 €</b>
<b>Garantie préjudice esthétique</b>	La garantie couvre les dépenses réelles avec un plafond de 10 000 €. Franchise relative : la garantie s'applique à condition que le préjudice esthétique soit évalué à plus de 500 €.	<b>+ 10 €</b>

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour tout renseignement, pour d'autres garanties, ou pour consulter le détail, l'étendue et les conditions de garanties, contactez Equi#Generali et/ou souscrivez sur [www.e-cotiz-general.com](http://www.e-cotiz-general.com).

La souscription d'un contrat demeure soumise aux conditions d'acceptation des risques de Generali Iard.

Le présent document ne peut engager la compagnie Generali Iard au-delà des limites du contrat n° 54 921 944 auquel elle se réfère.

**EQUI # GENERALI**  
by  **GENERALI**  
#SPORTS

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter GENERALI#SPORTS - 16 rue du long Douet 14760 Bretteville sur Odon

SAS GENERALI#SPORTS - Capital Social de 5 207 224 € - N°ORIAS 18 004 613

Agent Général (immatriculation vérifiable sur [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))

16 rue du Long Douet 14760 BRETTEVILLE SUR ODON - N° TEL : 02.52.52.10.00

e-mail : [equi@agence.general.com](mailto:equi@agence.general.com) - [www.equigeneral.com](http://www.equigeneral.com)

n° SIREN 751099078 - RCS Caen 751099078 - Code APE 6622Z